



TAXE DE SEJOUR INFORMATIONS POUR LES INVITES



La taxe de séjour établie par la municipalité de Camerano avec la délibération du Conseil Municipal n.13 du 27/04/2023, est en vigueur depuis le 1 juillet 2023.

BUT DE LA TAXE

La taxe est destinée à financer des interventions en matière de tourisme, de soutien aux structures d'hébergement, d'entretien, d'utilisation et de la valorisation de bien culturels et environnementaux locaux, ainsi que des services publics locaux y afférentes. La liste des interventions financées par la taxe de séjour fera partie intégrante du budget prévisionnel et du bilan définitif de la Municipalité de Camerano.

QUI PAIE LA TAXE

Le contribuable est la personne physique non résidente de la Commune de Camerano qui séjourne d'un l'un des établissements d'hébergement du territoire communal. La taxe doit être payée au gestionnaire de l'établissement qui procède à l'acquittement des sommes perçues.

CE QUE L'ON PAIE

La taxe est payée par personne et par nuit jusqu'à un maximum de 10 nuits consécutives effectuées dans la même structure.

STRUCTURES HOTELIERES ET PARA - HOTELIERES	TARIF	INSTALLATIONS EXTRA - HOTELIERES ET EXTERIEURS	TARIF
Hotel 1 Etoile	1,00	Maison d'Hotes	1,00
Hotel 2 Etoile	1,00	Agritourisme	1,00
Hotel 3 Etoile	1,50	Appartements Meubles a Titre Touristique	1,00
Hotel 4 Etoile	2,00	Immeubles de Location Courte Duree	1,00
Resedince De Tourisme 1 Etoiles	1,00	Chambre d'Hotes	1,00
Resedince De Tourisme 2 Etoiles	1,00	Maison de campagne	1,00
Resedince De Tourisme 3 Etoiles	1,50		
Resedince De Tourisme 4 Etoiles	2,00		

QUI EST EXONERE DU PAIEMENT DE LA TAXE

- Mineurs jusqu'à 12 ans;
- Les personnes handicapées dépendantes et leur accompagnateur;
- Les malades, qui doivent effectuer des visites médicales, des soins ou des thérapies en hôpital de jour dans des établissements de santé, ainsi que ceux qui assistent les patients hospitalisés dans les établissements de santé publics et privés situés dans la région d' Ancone, sous la forme d'un accompagnateur par patient. Dans le cas de patients de moins de dix-huit ans, les deux parents sont exemptés;
- Les sujets séjournant dans des établissements d'hébergement suite à des mesures adoptées par les autorités publiques pour faire face à des situations de nature sociale ainsi qu'à des urgences résultant d'événements calamiteux ou extraordinaires ou à des fins d'aide humanitaire;
- Les volontaires qui servent lors de catastrophes;
- Les chauffeurs d'autocars et les accompagnateurs qui fournissent une assistance aux groupes organisés par les agences de voyages et de tourisme. L'exemption s'applique à chaque chauffeur d'autocar et à une guide touristique pour 25 participants;
- Le personnel appartenant à la Police d' État et aux autres forces armées exerçant des activités d'ordre et de sécurité publics, telles que définies dans le texte unique de sécurité publique R.D. 18 juin 1931, et le règlement d'exécution subséquent visé à l' R. D. 6 mai 1940, n. 635;
- Citoyens résidant dans la municipalité de Camerano.

Benvenuti a
Camerano

